

COMMUNIQUE DE PRESSE



En ce jour du 20 novembre 2023, date de la “journée mondiale de l’enfance”, le collectif contre la précarité Strasbourg Eurométropole qui réunit 25 associations et collectifs citoyens dénonce le sans-abrisme des enfants

- Strasbourg, ville “à la croisée des chemins”, a obtenu par l’UNICEF le titre de “Ville amie des enfants” jusqu’en 2026. La municipalité a également adopté en 2023 une charte “Ville à hauteur d’enfants”.
- En 2021, le conseil municipal de Strasbourg a voté la déclaration des droits des personnes sans abri (article 1 : “ **Toute personne sans abri a le droit d’accéder à un logement**”).
- Le droit à un dispositif d’hébergement d’urgence de manière inconditionnelle est garanti par le Code de l’Action Sociale et des Familles : « **Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d’hébergement d’urgence** » (article L.345-2- 2 du CASF).
- En octobre 2022, Olivier Klein alors ministre chargé du logement s’était engagé sur l’objectif “aucun enfant à la rue”. Le gouvernement a annoncé le 18 septembre 2023 faire de la prévention de la pauvreté et de la lutte contre les inégalités dès l’enfance une priorité.
- Le 23 octobre 2023, le Juge des référés du Tribunal Administratif de Strasbourg, ordonnant l’expulsion du campement du quai du maire Dietrich, a estimé que : « **La circonstance que des personnes et des familles, parfois en charge de jeunes enfants, vivent en milieu urbain, à la vue des passants, de façon durable, dans des abris constitués de tentes réservées en principe à une pratique sportive temporaire, les privant ainsi d’hygiène élémentaire et de toute intimité, marque à elle seule une atteinte à la dignité des intéressés, à laquelle il convient de mettre fin**”.
- Dans le Bas-Rhin, **pour qu’un enfant soit mis à l’abri** selon les critères de vulnérabilité de l’aide sociale à l’enfance, il doit avoir moins de 3 ans et sa mère doit être totalement isolée.

Le constat dressé par la majorité des acteurs associatifs est unanime et sans équivoque : le nombre de familles vivant à la rue est sans précédent. Les familles vivent dans leur voiture, sous tente ou dans des lieux de vie informels et précaires (squats, hébergement chez des tiers).

A Strasbourg, plus de 100 enfants sont privés de logement et contraints de dormir dehors.

La situation de ces familles est précaire et leurs enfants vivent dans des conditions sanitaires dégradées, privés d’accès à leurs droits fondamentaux. Ils dépendent des associations et des citoyens qui organisent des maraudes et distributions alimentaires de rue pour subvenir à leurs besoins.

Ces enfants sont amenés à développer des « stratégies de survie », qui entravent leur développement/équilibre psychoaffectif. Endossant des responsabilités d’adulte, certains sont contraints de négliger leur scolarisation. De nombreux enfants présentent des symptômes de souffrance psychique tels que la dépression (trouble du sommeil, de l’appétit, mauvaise estime de soi, sentiment de culpabilité et/ou d’insécurité).

L'ouverture de dispositif telle que la réquisition de gymnases ne devrait être organisée qu'en dernier recours et en réponse à une crise soudaine. Ces lieux transformés en centre d'hébergement d'urgence, avec une capacité d'accueil d'une centaine de personnes, ne représentent pas des espaces adaptés et suffisamment sécurisants pour des enfants : promiscuité, violences, bruits, froid, conditions d'hygiène et sanitaires insuffisantes.

La solution est connue, tout comme les moyens de réponse, pourquoi attendre la baisse des températures pour agir ?

Nous demandons donc à Mme Josiane Chevalier, Préfète du Bas-Rhin et à Mme Jeanne Barseghian, Maire de la Ville de Strasbourg, et M. Frédéric Bierry président de la Collectivité Européenne d'Alsace, de prendre des mesures d'urgence pour sauvegarder la dignité de ces enfants et le respect du droit :

- En garantissant un accès aux besoins fondamentaux (accès à l'eau et à des sanitaires, alimentation, protection) et aux droits dont la scolarisation ;
- En mettant à l'abri, de manière immédiate et inconditionnelle quelle que soit leur situation administrative, toutes personnes en demande ;
- En assurant la continuité de l'hébergement pour toutes les personnes accueillies dans des dispositifs d'hébergement, ainsi qu'un **accompagnement médico-social** adapté aux situations individuelles ;
- En revoyant les critères de vulnérabilité de l'aide sociale à l'enfance dans le Bas-Rhin ;
- En améliorant la coordination entre les différents acteurs institutionnels (CeA, Etat, Ville) ainsi qu'en assurant une concertation avec les acteurs associatifs ;
- En créant des places d'hébergement dans des structures adaptées, en limitant le recours à des nuitées hôtelières qui n'offrent pas des conditions d'accueil adaptées (absence de cuisine, pas d'accompagnement social sur place) ;
- En favorisant l'accès au logement, en étudiant tous les leviers d'actions pour favoriser l'accès au logement, notamment dans le cadre du plan pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme.

La rue doit rester un espace propice aux échanges, aux interactions sociales, qui permettent l'apprentissage de la socialisation pour un enfant, mais ne peut pas être son lieu de vie et l'endroit où il est contraint de dormir.

Contacts presse : interassoprecarite67@gmail.com
Sabine Carriou 06.83.48.15.76



LISTE DES SIGNATAIRES :

Association Atribus, Centre Bernanos, Centre Social Protestant, Association "entraide le relais"
La Cloche, Association Lianes, Collectif Grains de sable, JRS Welcome Strasbourg, Association l'Îlot
Maraude les petites roues, Médecin du Monde Délégation Alsace, Migration santé Alsace,
Collectif 67 "pas d'enfant à la rue", Strasbourg Action Solidarité, Association Respir,
Plate-forme de solidarité Strasbourg -Neudorf, Association Respir.



PLATE-FORME DE SOLIDARITE



STRASBOURG-NEUDORF